

## **Compte rendu de la séance du 04 avril 2014**

Secrétaire(s) de la séance:

Christelle MESAS

### **Ordre du jour:**

Régime indemnitaire du maire et de l'adjoint

Délégués des différents organismes :

- SIVOM
- SIVU multi-accueil
- SIVU fourrière du sénonais
- SIVOS
- Syndicat de gendarmes
- Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne
- Syndicat AGEDI
- Délégué aux affaires militaires
- USPG

Membres du Centre Communal d'Actions Sociales

- 4 membres du conseil municipal
- 4 membres extérieurs au conseil municipal

Création des différentes commissions (finances, voirie, patrimoine, jeunesse, sport, culturelle...)

Adhésion à Pôle Emploi - URSSAF pour les agents contractuels

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Fixation des indemnités des élus ( DE 2014 015)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le décret n°2010-761 du 07 juillet 2010,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et à l'adjoint ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :  
Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 17 %.
- 1er adjoint : 6.6 %.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal élu en 2009 et fixant les indemnités des élus maire et adjoints

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 4 : Le maire touchera une indemnité d'un montant brut de 646.25 € et l'adjoint, une indemnité brute de 250.90 €.

### Désignation des délégués au SIVOM ( DE 2014 016)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au SIVOM du Gâtinais en Bourgogne,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune,

Considérant les candidatures à ces fonctions,

DESIGNE :

**Les délégués titulaires sont :**

A : Denis EVRARD

B : Emilie SECOURGEON

**Les délégués suppléants sont :**

A : Yannick AUBERT

B : Renaud POULAIN

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du SIVOM

### Désignation délégués SIVU multi accueil ( DE 2014 017)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,  
Considérant les candidatures présentées,

DESIGNE :

**Le délégué titulaire est : Emilie SECOURGEON**

**Le délégué suppléant est : Stéphanie THOMAS**

DIT que la présente délibération sera transmise au SIVU

#### Désignation délégués SIVU FOURRIERE ( DE 2014 018)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au SIVU fourrière du Sénonais,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune,

Considérant les candidatures à ces fonctions,

Considérant que les délégués ne sont pas obligatoirement membres du conseil municipal,

DESIGNE :

**Le délégué titulaire est Jacqueline TODESCO (membre hors conseil)**

**Le délégué suppléant est Renaud POULAIN (membre du conseil)**

DIT que cette délibération sera transmise à la présidente du SIVU Fourrière du Sénonais

#### Désignation délégués SIVOS DOMATS SAVIGNY ( DE 2014 019)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au SIVOS Domats-Savigny,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant les volontaires à ces fonctions,

DESIGNE :

**Les délégués titulaires sont :**

A : Stéphanie THOMAS

B : Valérie DE WOLF

**Les délégués suppléants sont :**

A : Denis EVRARD

B : Emilie SECOURGEON

DIT que la présente délibération sera transmise au président du SIVOS.

**Désignation délégués syndicat de gendarmerie ( DE 2014 020)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au syndicat de gendarmerie de Saint-Valérien,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant les candidatures à ces fonctions,

DESIGNE :

**Le délégué titulaire est Renaud POULAIN,**

**Le délégué suppléant est Patrice DEBEURE**

DIT que la présente délibération sera transmise au syndicat.

**Désignation délégués SDEY ( DE 2014 021)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu qu'il convient de nommer des délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Yonne (SDEY),

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant les délégations à l'adjoint et la candidature d'un élu,

DESIGNE :

**le délégué titulaire est Yannick AUBERT**

**le délégué suppléant est Renaud POULAIN**

DIT que la présente délibération sera transmise au syndicat.

**Désignation du délégué au syndicat intercommunal A G E D I ( DE 2014 022)**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

**Après un vote,**

**L'assemblée a désigné :**

Madame Christelle MESAS, conseillère municipale de la commune de VERNOY, résidant lieudit Le Cognot à Vernoy comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

DIT que la présente délibération sera transmise à AGEDI.

**Désignation affaires militaires ( DE 2014 023)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu qu'il convient de nommer un délégué aux affaires militaires lequel sera correspondant avec le Bureau du Service National,

Considérant que Monsieur le Maire indique que cette fonction lui incombe,

DESIGNE :

**Monsieur Denis EVRARD, Maire de la commune de VERNOY, comme délégué aux affaires militaires.**

DIT que délibération sera transmise au bureau national du service militaire.

**Désignation délégué USPG ( DE 2014 024)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu qu'il convient de nommer un délégué de la commune auprès de l'Union Sportive du Plateau du Gâtinais (USPG),

Considérant que Madame Valérie DE WOLF se propose à cette fonction,

DESIGNE :

**Madame Valérie DE WOLF comme délégué auprès de l'USPG**

DIT que délibération sera transmise à l'USPG

**Nomination des membres du CCAS ( DE 2014 025)**

Le conseil municipal,

Vu qu'il convient de constituer le CCAS de la commune en désignant des membres en nombre égal au sein du conseil et en dehors du conseil,

Vu que le maire est d'office le Président,

Considérant les conseillers présentant leur candidature,

Considérant les candidatures reçues pour intégrer le CCAS en tant que membre hors conseil,

DESIGNE :

**Les membres du conseil sont :**

- Yannick AUBERT
- Frédéric BOURGEOIS
- Renaud POULAIN
- Stéphanie THOMAS

**Les membres hors conseil sont :**

- Isabelle VINOT
- Philippe GÉNIUS
- Laure-Lyne PRUE
- Françoise OCHIN

DIT que la présente délibération sera transmise au sous-préfet, au trésorier.

### Création des commissions communales ( DE 2014 026)

Monsieur le Maire indique que, bien que les commissions communales aient un caractère facultatif, il souhaite la création de certaines afin de sensibiliser les élus, de préparer des dossiers afin de réduire le temps d'étude en séance de conseil municipal.

Ainsi, il propose la création des commissions suivantes :

- Finances
- Voirie
- Jeunesse / Sport / Loisirs / écoles
- culturelle

Monsieur le Maire présente les missions des différentes commissions. Après avoir entendu le Maire, les membres du conseil municipal se concertent et se proposent pour intégrer les commissions. Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DIT que les commissions communales sont composées comme suit :

#### **1/ COMMISSION DES FINANCES**

Monsieur Denis EVRARD : président  
Monsieur Patrice DEBEURE : le vice-président  
Madame Christelle MESAS et Monsieur Christian BACHELLERIE

#### **2/ COMMISSION DES ROUTES (VOIRIE)**

Monsieur Denis EVRARD : président  
Monsieur Maxence DUBOIS : vice-président  
Madame Valérie DE WOLF et Monsieur Renaud POULAIN

#### **3/ COMMISSION JEUNESSE / SPORT / LOISIRS / ECOLES**

Monsieur Denis EVRARD : président  
Madame Stéphanie THOMAS : vice-présidente  
Mesdames Valérie DE WOLF et Emilie SECOURGEON

#### **4/ COMMISSION CULTURELLE**

Monsieur Denis EVRARD : président  
Monsieur Christian BACHELLERIE : vice-président  
Mesdames Stéphanie THOMAS et Emilie SECOURGEON et Monsieur Maxence DUBOIS  
Un membre hors conseil est intégré à cette commission : Madame Marie-Christine GÉNIUS, présidente de l'association Culture et Loisirs Vernoyens

DIT que la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture

### Adhésion à Pôle Emploi ( DE 2014 027)

Monsieur le Maire indique que l'employé communal technique est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Son remplacement est assuré par un agent non titulaire de la fonction publique territoriale. A ce titre, afin de couvrir les indemnités de chômage éventuelles, qui seraient à la charge de la commune, un contrat d'adhésion à Pôle Emploi a été signé avec l'URSSAF et les cotisations dues ont été versées à compter du premier jour de travail. Cependant, aucune délibération n'avait été prise pour signifier cette adhésion et l'URSSAF demande ce document afin de pouvoir ouvrir notre dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'adhésion à Pôle Emploi pour les employés non titulaires,
- **VALIDE** la signature du contrat établi par le précédent maire,
- **DIT** que l'agent est en contrat depuis le 18/11/2013,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'URSSAF

## QUESTIONS DIVERSES

### 1/ éclairage public

Yannick AUBERT indique qu'il y avait un problème au niveau de l'éclairage public - Ce problème est résolu - Frédéric BOURGEOIS précise que le fusible était défectueux et qu'il a été changé. Il indique également que dans la rue des Drillons, les branchements sont faits sur le neutre de l'EDF, ce qui est interdit.

### 2/ spectacle enfants SIVOS

Denis EVRARD fait part d'une invitation reçue des enfants de l'école de Domats pour un spectacle qui aura lieu le vendredi 11 à la salle des fêtes de Vernoy à partir de 20h30 - Il indique qu'il y rendra.

### 3/ communauté de communes

Denis EVRARD fait lecture d'un courrier daté du 11 mars et relatif à la taxe sur l'électricité. Ce courrier laisse pressentir une augmentation des factures EDF.

### 4/ Spectacle musical Moulin Rouge

Denis EVRARD informe les membres du conseil municipal qu'un spectacle aura lieu à Saint-Valérien et à Sens et remet aux conseillers les invitations reçues.

### 5/ Proposition de réalisations par Maxence DUBOIS

Denis EVRARD fait lecture de plusieurs propositions d'actions remises par Maxence DUBOIS en début de séance.

- Pâques : il est prévu d'organiser les Pâques pour les enfants de la commune - un budget de 100 € est proposé.
- Plantations : une idée d'échange de services entre la commune et Qualifleurs est proposée - Maxence DUBOIS et Frédéric BOURGEOIS se chargent d'entrer en contact avec la fleuriste.
- Peinture : procéder à la rénovation des barrières de la place et peindre le dôme de la source
- Promenade : réaliser un chemin de promenade pour sécuriser les piétons, les poussettes... Denis EVRARD précise que cette réalisation semble impossible considérant le budget communal et les 17 kilomètres de voirie qui sont déjà à sa charge. Christian BACHELLERIE indique qu'il conviendrait de créer un groupe d'écoute pour répondre aux attentes des administrés. Denis EVRARD rappelle la fonction première des élus qui consiste à gérer la commune avec peu de ressources et que, malheureusement, si les idées sont bonnes elles ne peuvent toutes être mises en application faute de moyens.
- Site de l'ancien silo : création d'une aire de jeux - Denis EVRARD indique que ce terrain est propriété de la commune et qu'il est situé en zone constructible. Un projet de vente immobilière avait été étudiée lors du précédent mandat et qu'il convient de conserver cette réserve foncière pour permettre à la commune d'en sortir des



recettes. Cependant, l'idée de création d'une aire de jeux peut être retenue et étudiée mais sur un autre site.

- éclairage public : proposition de mise aux normes et d'équipement supplémentaire de certaines voies - Denis EVRARD rappelle que le précédent conseil municipal a voté le remplacement de 20 lampadaires et la création de 2 nouveaux -

- espaces verts : proposition de partenariat avec le CFA agricole de Bellegarde avec présence de personnel non rémunéré en stage. Un stage débutera le 22 avril.

- Vernoy Info : proposition de poursuite - Denis EVRARD indique que le Vernoy Infos est réalisé par Marie-Christine GÉNIUS, imprimé à la charge de la commune chez SIGG. Il indique que Mme GÉNIUS souhaite poursuivre, le Vernoy Infos sera donc toujours distribué.

- boîte à idées : une boîte sera installée et permettra aux administrés de faire part de leurs attentes, de leurs idées

- concours Maisons Fleuries : Frédéric BOURGEOIS soumet l'idée de participer à cette action - la commission culturelle va étudier le dossier

6/ Denis EVRARD indique que le budget communal doit être voté avant le 30 avril - à ce titre et afin de le préparer, la commission des finances se réunira le vendredi 11/04 à 19h30 -

Le budget sera voté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance qui est fixée au 25/04 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Pour copie conforme au procès-verbal,  
Le Maire, Denis EVRARD